

**LOI SUR LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS**  
**FORMULAIRE 1 – STATUTS CONSTITUTIFS**

À l'attention du registraire des sociétés :

1. \_\_\_\_\_  
(Dénomination sociale de la société par actions)<sup>1</sup>

**2. Collectivité aux Territoires du Nord-Ouest où sera situé le bureau enregistré :**

**3. Catégories et nombre maximal d'actions que la société est autorisée à émettre :**

**4. Restrictions quant à l'émission, au transfert ou à l'appartenance des actions, le cas échéant :**

**5. Nombre d'administrateurs (ou nombre minimal et maximal d'administrateurs, le cas échéant) :**

**6. Limites imposées aux activités commerciales de la société, le cas échéant :**

**7. Autres dispositions, le cas échéant :**

**8. Fondateurs de la société :**

\_\_\_\_\_ Adresse municipale \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_  
Signature originale de la personne autorisée de la société

\_\_\_\_\_ Collectivité \_\_\_\_\_  
Nom (en caractères d'imprimerie)

\_\_\_\_\_ Adresse municipale \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_  
Signature originale de la personne autorisée de la société

\_\_\_\_\_ Collectivité \_\_\_\_\_  
Nom (en caractères d'imprimerie)

\_\_\_\_\_ Adresse municipale \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_  
Signature originale de la personne autorisée de la société

\_\_\_\_\_ Collectivité \_\_\_\_\_  
Nom (en caractères d'imprimerie)

**CONSIGNÉ AU DOSSIER – Usage interne seulement**

*Received*

*Registered*

*Barcode*

File: \_\_\_\_\_

Date: 

Y	Y	Y	Y	M	M	D	D
---	---	---	---	---	---	---	---

Signature:  \_\_\_\_\_

REGISTRAIRE DES SOCIÉTÉS

# INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LE FORMULAIRE

## FORMULAIRE 1 – STATUTS CONSTITUTIFS

Veillez remplir toutes les sections. Dans la mesure du possible, les formulaires devraient être remplis électroniquement afin d'utiliser les menus déroulants et de saisir l'information de manière optimale dans les champs prévus. Si vous remplissez le formulaire à la main, assurez-vous d'écrire uniquement dans l'espace réservé. Autrement, la demande pourrait être rejetée.

<b>Section 1</b>
Indiquez la dénomination sociale complète de la société qui enregistre ses statuts. Si vous constituez une société ayant un numéro matricule en guise de dénomination sociale (« société à dénomination numérique »), laissez un espace vide à gauche du nom, tapez ou écrivez lisiblement « Territoires du Nord-Ouest » ou « TNO », et ajoutez le statut juridique de l'entreprise, comme inc., ltée, s.a. ou autre (p. ex. _____ TNO ltée).
<b>Section 2</b>
N'indiquez que <b>le nom de la collectivité</b> des Territoires du Nord-Ouest où sera localisé le bureau enregistré.
<b>Section 3</b>
Comme l'exige l'alinéa 6(1)c) de la Loi, vous devez fournir les détails sur les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions dont est assortie chaque catégorie d'actions. Toutes les actions doivent être sans valeur nominale (sans valeur au pair) et respecter les dispositions de la partie V de la Loi.
<b>Section 4</b>
Si des restrictions doivent être imposées quant à l'émission, au transfert ou à l'appartenance des actions de la société, vous devez énoncer la nature de ces restrictions dans la présente section. Sinon, indiquez « Sans objet ».
<b>Section 5</b>
Indiquez soit un nombre fixe d'administrateurs, soit les nombres minimum et maximum d'administrateurs. Si le vote cumulatif est autorisé, le nombre d'administrateurs doit être fixe. Autrement, vous pouvez indiquer un nombre minimal et maximal d'administrateurs.
<b>Section 6</b>
Si des limites sont imposées aux activités commerciales de la société, la nature de ces limites doit être énoncée. Sinon, indiquez « Sans objet ».
<b>Section 7</b>
Certaines clauses des règlements administratifs de la société peuvent être intégrées aux statuts, notamment celles sur les droits de préemption ou sur le vote cumulatif. Énoncez toute disposition de ce genre. Si aucune ne s'applique, indiquez « Sans objet ».
<b>Section 8</b>
Chaque fondateur (toute personne physique ou morale) doit fournir son nom complet, son adresse postale et son adresse municipale, y compris le code postal. Si une adresse municipale n'est pas disponible, indiquez un emplacement physique comme un numéro de maison ou donnez une description légale du terrain (numéros de lot, de bloc et de plan de la propriété). Si un fondateur est une personne morale, le nom sera le nom de la personne morale et l'adresse sera celle de son siège social. Les statuts doivent être signés par une personne autorisée par la personne morale.